



Communiqué de presse

Jeudi 23 janvier 2025

Tisséo expérimente le dispositif « Stop Fraude »

Pour répondre à la problématique de la fraude dans les transports publics, l'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTPF) a annoncé, lors de ses vœux le 8 janvier 2025, la mise en place du dispositif "Stop Fraude", rendue possible par la parution du décret du 3 décembre 2024. La fraude, perçue comme une injustice par les autres usagers, représente un manque à gagner estimé à environ 700 millions d'euros par an sur tout le territoire français. Tisséo Voyageurs fait partie des 6 réseaux de transports en commun à expérimenter ce dispositif dès le mois de janvier 2025.



Ce dispositif permettra de fiabiliser les adresses des contrevenants pour optimiser le recouvrement des amendes. Il est le fruit d'une collaboration entre le ministère des Transports, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale (IN) et les principaux opérateurs de transports publics qui financent le dispositif et l'UTPF.

« Avec le lancement ce jour du dispositif Stop Fraude, nous espérons encourager la validation et le bon usage des transports en commun par l'ensemble des voyageurs. En validant son titre, le voyageur participe à la sécurité du réseau et au développement de l'offre du réseau. Le réseau toulousain reste l'un des réseaux les moins chers de France avec une tarification solidaire pour les jeunes et les seniors permettant de renforcer l'équité et la justice sociale pour ceux qui en ont le plus besoin » a déclaré Serge Jop, Président de Tisséo Voyageurs.

« Nous sommes ravis que Tisséo Voyageurs fasse partie des 6 opérateurs de transports publics cofinanceurs de ce projet. Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce dispositif pour optimiser le taux de recouvrement des amendes. Je tiens à remercier l'ensemble des agents qui œuvrent au quotidien pour le respect et le bon usage des transports en commun et dont la motivation sera, je n'en doute pas, renforcée par la mise en place de ce dispositif » a déclaré Thierry Wischnewski, Directeur général de Tisséo Voyageurs.

Contacts presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



Communiqué de presse

Jeudi 23 janvier 2025

Tissé Voyageurs membre fondateur de la plateforme

Aux côtés des groupes SNCF, KEOLIS, TRANSDEV, RATP et RTM, Tisséo Voyageurs bénéficiera avec ces derniers d'une exclusivité d'usage de la plateforme avant qu'elle ne soit étendue à d'autres opérateurs de transports. En pratique, les vérifications seront faites en temps différé par l'envoi automatique des fichiers des contrevenants n'ayant pas réglé leurs contraventions. Les modalités d'application de cette prérogative ont été définies par le décret du 3 décembre après avis favorable de la CNIL. Des garanties techniques et juridiques ont assorti ce projet afin de concilier l'objectif poursuivi de lutte contre la fraude et le respect de la vie privée et de la protection des données personnelles.

Lutter efficacement contre la fraude en améliorant le taux de recouvrement

Les amendes de transports sont soumises à un régime juridique spécifique qui permet aux opérateurs de transport de pouvoir encaisser les sommes payées par les contrevenants pendant 3 mois avant que celles-ci ne soient majorées et transférées au Ministère Public et à la Direction Générale des Finances Publiques pour recouvrement forcé. Néanmoins, ces derniers sont confrontés à un faible taux de recouvrement, celui de Toulouse représente près de 39%.

Le manque de fiabilité des adresses recueillies lors de la verbalisation et le nombre important de retour NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) explique la faiblesse nationale du taux de recouvrement de ces contraventions.

Selon les chiffres de l'UTPF, lors d'une opération de contrôle, les contrevenants fournissent une adresse erronée dans 50% des cas. Ces « fausses adresses » empêchent le recouvrement des amendes. La fraude dans les transports publics représente un manque à gagner de 700 millions d'euros par an dans toute la France. La moitié est supportée par la SNCF, et l'autre moitié est partagée entre la RATP et les autres réseaux de transport urbain. Le montant de la fraude à la RATP s'élève à 171 millions d'euros et pour Tisséo environ 6,7 millions en 2024 (chiffre provisoire/ il sera consolidé au printemps 2025).

Validé par la CNIL, "Stop Fraude" interrogera quotidiennement la base de données fiscales du ministère des Finances pour obtenir immédiatement l'adresse à jour des contrevenants. Les opérateurs pourront ainsi adresser rapidement les procès-verbaux. Le dispositif, qui pourra réaliser un million d'interrogations par an, permettra d'augmenter significativement le taux de recouvrement des amendes, sur le territoire français.

Contacts presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – Alexandra.philippoff@tisseo.fr



Communiqué de presse

Jeudi 23 janvier 2025

Chiffres clés

Taux de recouvrement 2024 : près de 39% sur 29 526 amendes enregistrées

Présentation du taux de fraude depuis 2019 par mode (lundi au vendredi)

	2019	2020	2021	2022	2023
Métro	6,1	Pas d'enquête (COVID)	5,8	6,4	5,9
Bus	6,2		6	6,1	7,1
Tramway	11,1		10,4	7,4	9,1
Téléo	/		/	1,3	1,6
Total	6,5		6,2	6,3	6,5

Depuis 2017, Tisséo Voyageurs sensibilise les voyageurs au « bien voyager ensemble » à travers des campagnes de communication axées sur l'incitation à la validation et à l'abonnement, les risques encourus en cas de fraude, sur le respect des règles, etc. La présence humaine a également été renforcée pour décourager les potentiels contrevenants. Entre 2019 et 2023, le taux de fraude n'a que légèrement baissé car le réseau évolue avec de nouvelles lignes de bus, l'arrivée de Téléo, etc. Ce développement du réseau encourage l'utilisation des transports en commun et la hausse de la fréquentation est notable : en 2023, 193,8 millions de validations ont été enregistrés (en 2024, 206 millions, un record). **Le taux de fraude pour l'année 2024 est de 5,9%. Une enquête fraude a été réalisée entre octobre et décembre 2024 et les résultats 2024 ne seront finalisés qu'au printemps 2025.**

Contacts presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – Alexandra.philippoff@tisseo.fr